égard; mais que, ce qu'on voulait en réalité, c'était que les tissus des Vosges envoyés en Alsace pour y être imprimés pussent revenir en France, et y être livrés à la consommation en ne payant que les droits afférents à l'impression. Cette faculté d'*exportation temporaire*, à charge de réintroduction après le payement du droit sur le supplément de travail qui a eu lieu à l'étranger, a précisément été en vigueur en 1871, alors que, après la perte de l'Alsace, l'industrie des toiles peintes cherchait à se rétablir et à se reconstituer dans les Vosges. Les industriels vosgiens avaient demandé cette faculté en se basant sur ce qu'ils manquaient des outils nécessaires, soit pour le blanchiment de leurs étoffes, soit pour leur impression. Cependant, le Conseil supérieur, estimant que cette grave question n'était pas suffisamment mûre — pour qu'il pût en connaissance de cause exprimé son avis, se prononça pour l'ajournement de la discussion et la mise à l'étude de la question des exportations temporaires. Aujourd'hui, le *Journal des Débats* annonce que l'honorable M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, déférant au vœu du Conseil supérieur, vient de consulter à ce sujet les Chambres de commerce. Les avis exprimés par elles seront soumis au Conseil supérieur dans sa prochaine session.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

La Première Communion s'est célébrée dans nos paroisses, ce matin.

Le temps n'a pas favorisé la solennité.

C'était dommage pour les blanches robes des petites communiantes.

—

Voici les votes des députés du Nord dans la séance du 17 mars 1877, sur le renvoi à une commission spéciale des propositions de MM. Alfred Naquet et Cantagrel, relatives au droit de réunion et au droit d'association. (Adopté).

Ont voté *pour*:

MM. Bertrand-Milcent, Georges Brame, de Marcère, Masure, Léon Renard, des Rotours.

Ont voté *contre*:

MM. Desmoutiers, Guillemin, Pierre Legrand, Massiet, Mention, Merlin, Scrépel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote:

MM. Joos, Louis Legrand, Laurent, Plichon.

—

La *Lyre Roubaisienne* a donné à ses membres honoraires, dimanche soir, un concert vocal et instrumental, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

Cette soirée musicale a offert des agréments variés. La musique y était représentée très-diversement. A côté de la *Lyre Roubaisienne* dont l'ensemble choral est d'une valeur incontestable, s'était groupée la *Fanfare* de la Société de Gymnastique et d'Armes de Lille, dont on a beaucoup admiré les excellentes exécutions. Plusieurs *virtuosi* roubaisiens, MM. Beuscart, Lefebvre et Couturier donnaient aussi à la fête le concours de leur talent d'amateurs. Le chansonnier lillois si populaire, M. Decottignies, s'était en outre adjoint au concert pour jeter les notes gaies et désopilantes dans cet assemblage charmant d'exercices musicaux.

L'affluence était considérable. Dès sept heures, la salle comble, présentait un auditoire des plus sympathiques.

Comme faisant les honneurs de la soirée, c'était à la *Lyre Roubaisienne* de faire l'ouverture. La Société Chorale a déployé beaucoup d'habileté dans l'exécution du chœur des *Puritains* qui formait cette ouverture. Dans son deuxième morceau, *Les Bûcherons*, la *Lyre Roubaisienne* a montré les mêmes qualités remarquées dans les *Puritains*. A la variété des voix justes et belles, elle joint une habileté d'ensemble remarquable. Les chœurs, étudiés avec intelligence, font un effet d'harmonie très-attrayant; les parties seules, les reprises, les *tutti* ont été enlevés à temps sans difficultés, sans efforts. Mille éloges à la vaillante *Lyre*.

Les *Fanfaristes* lillois ont pris une large part au concert, et à la satisfaction générale, car, la *Fanfare* de Lille s'est montrée savante et habile interprète des morceaux qu'elle a joués. L'originale polka, *Quel Pouf*, et le pas redoublé, *Le Triton*, offraient deux exécutions bien différentes dont la *Fanfare* est sortie victorieuse au milieu des applaudissements de tous. Il faut beaucoup d'art pour donner aux cuivres tant de douceur et d'harmonie, tant de grâce et de légèreté dans les ritournelles, tant d'éclatant et de pureté dans les tons élevés. La *Fanfare* de la société de gymnastique de Lille possèdent de grandes qualités instrumentales, nous le constatons et la félicitons au nom de l'auditoire charmé de l'avoir entendue et dans l'espoir d'une nouvelle audition.

MM. Couturier, Beuscart, et Lefebvre sont trois *dilettanti* du meilleur ton. Ils ont tenu la partie vocale du concert très-vaillamment, et non sans succès. On a beaucoup apprécié la belle voix juste de ténor de M. Beuscart, dans la charmante mélodie, *Marche vers l'Avenir*. M. Couturier, s'est distingué dans l'air du *Caïd*; son organe est ample, juste, nuancé, souple et fort. Dans le duo de la *Reine de Chypre*, ces deux messieurs ont été applaudis et bissés; c'était raison, car leur interprétation a été parfaite; ils ont pu y déployer à leur aise, toutes les ressources de leur deux voix de baryton et de ténor, dont ce morceau célèbre fait ressortir toutes les sonorités.

Le triomphe de la soirée a été le trio de *Guillaume Tell*, chanté par MM. Beuscart, Lefebvre et Couturier. D'une grande difficulté musicale, et très-nuancé, ce morceau n'a pas embarrassé les trois jeunes amateurs; cependant si nous voulions faire quelque critique, elle porterait sur la basse dont la voix est juste et harmonieuse, mais à laquelle quelque peu plus d'ampleur et de netteté ne nuirait pas.

Chacune des deux parties du programme s'est terminée par l'audition de deux chansonnettes lilloises, dites par leur auteur, M. Decottignies.

Il y a de l'originalité et de l'esprit dans ces petites œuvres en patois local.

M. Decottignies a été couvert d'applaudissements par l'auditoire.

Terminons en félicitant l'excellent directeur de la *Lyre Roubaisienne*, M. Barrez, qui joint à son beau talent de hautboïste, les qualités nécessaires à tout chef de chœurs.

M. Barrez a de l'autorité sur ses choristes; il les a menés plusieurs fois à la victoire dans des concours remarquables; nous souhaitons à lui et à sa intelligente société chorale, de nouveaux triomphes et de nouveaux lauriers.

—

A l'occasion de la fête de Saint-Joseph, patron de l'Université catholique, a été célébré, à Notre-Dame de la Treille, à Lille, une messe solennelle pendant laquelle Mgr Monnier, chancelier de l'Université, a officié pontificalement, MM. les professeurs des diverses facultés assistaient en corps à la cérémonie.

—

Une circulaire du ministre de la guerre a décidé que des billets de chemin de fer seront déposés entre les mains de toutes les autorités militaires pour l'usage des réservistes dans le cas d'une mobilisation.

C'est là une sage précaution; mais pourquoi s'arrêter en chemin? Il n'y a pas dans toutes les localités des autorités militaires. N'eût-il pas été plus rationnel d'adopter la méthode prussienne indiquée dans le dernier numéro de la *Revue militaire de l'étranger*.

Les maires, les percepteurs et les receveurs donneront aux réservistes l'argent nécessaire sur la prestation de la feuille de route. Les maires sont remboursés par l'intendance. Quant aux percepteurs et receveurs, ils présentent ces reçus comme argent comptant, lorsqu'ils règlent leurs comptes. De la sorte, il n'y a ni complication, ni retard.

—

Deux médailles d'argent offertes par la municipalité de Roubaix, ont été décernées à MM. Charles Lefebvre et Emile Lepaw, comme ayant fait les deux plus importantes collectes au profit des pauvres dans les cavalcades de la Mi-Carême.

Ces médailles, petit module, portent d'un côté le nom du lauréat, et de l'autre, les armes de la ville.

—

La rue de la Fosse-aux-Chênes a été quelque peu encombrée, dans l'après-dîner d'hier, par un tombereau du bousage dont l'essieu s'était brisé.

Il n'est résulté aucun accident.

—

Deux vols à signaler:

L'un effectué par un garçon de 12 ans, nommé Camille S..., natif de Gand.

L'autre a été accompli par une journalière d'Ascq, Flore M... Elle avait trouvé qu'une chaîne en argent et des médailles du même métal, très à son goût, étaient mal placées chez un tisserand de la rue Sainte-Elisabeth. La bonne femme les avait transférées dans sa poche.

En prison tous les deux.

—

On lit dans la *Gazette de Tourcoing*:

Un camion appartenant à M. Six-Lefebvre et chargé de balles de laine, passait hier vers onze heures dans la rue du Midi. Arrivé devant la porte de l'estaminet du sieur Prouvost, une de ces balles tomba sur la devanture de cet établissement, dont le vitrage fut brisé.

Les dégâts sont évalués de 2 à 300 francs.

Cet accident aurait pu se produire dans des circonstances plus graves, si des enfants s'étaient trouvés, par hasard jouant dans cet endroit

On ne saurait prendre assez de précautions dans le chargement de ces camions; c'est une mesure de sûreté publique.

—

M. Coquelin, juge à la deuxième chambre du tribunal civil de Lille, blessé grièvement le 27 février dernier, est rétabli complètement. L'honorable magistrat a pu reprendre hier ses fonctions.

—

Un épouvantable sinistre vient d'avoir lieu à Comines. Trois personnes ont été brûlées vives, dans les circonstances suivantes, dit le *Progrès*:

Dimanche, vers 8 heures du soir, la femme Clarisse, dont le mari est cultivateur et marchand de lin au hameau de Sainte-Marguerite, près Comines, était allée, après avoir endormi ses deux jeunes enfants, jouer une partie de carte dans une maison voisine; lorsque vingt minutes après son départ, elle sortit pour s'assurer si ses enfants dormaient. Elle n'avait pas fait vingt pas, qu'elle s'aperçut que le feu était à sa maison. Après avoir jeté l'alarme, la malheureuse femme qui venait d'entendre, à travers le crépitement des flammes les cris déchirants de ses enfants, s'élança pour les sauver, mais soudain la toiture embrasée s'effondra et l'ensevelit sous ses décombres.

Ce fut, pour les voisins accourus à la hâte, un moment de terrible angoisse. En vain quelques-uns d'entr'eux essayèrent de pénétrer dans la maison, ils furent repoussés par les flammes.

Par une fatale coïncidence, les pompiers de Comines tenaient, ce jour là, une réunion à l'occasion de leur nouvelle tenue et Clarisse, ainsi que les quelques pompiers de Sainte-Marguerite qui font partie de cet compagnie, y assistait.

Qu'on juge de son désespoir, lorsqu'en accourant à la hâte il apprit le terrible malheur qui le frappait. Il fallut le retenir pour qu'il ne se jetât pas dans les flammes.

Hier matin, en déblayant les ruines fumantes de la masure incendiée, on a retrouvé les restes méconnaissables de la malheureuse mère et de ses deux petits enfants.

Une enquête est ouverte sur les causes de ce déplorable événement qui a jeté la consternation dans le pays.

—

Un accident dont les conséquences ont été terribles, s'est produit dimanche, dans le quartier de Fives.

Vers 5 heures du soir, M. Villemot, marchand de vin, rue des Guinguettes, était occupé à examiner le mécanisme d'un revolver que venait de lui montrer un de ses amis, lorsqu'en retournant l'arme, qu'il ne croyait pas chargée, un brusque mouvement fit jouer la gâche et une balle vint frapper, dans la région du cœur, le malheureux qui tomba inanimé.

Un médecin appelé à la hâte n'a pu que constater sa mort.

Le sieur Villemot était âgé d'environ cinquante ans.

—

On annonce la dissolution d'une vieille société musicale de Lille, *l'Union Chorale*. Mais une grande partie des chanteurs tenteront de fonder un orphéon nouveau sous le titre: *Réunion Chorale*.

—

Un gendarme reconduisait à la prison de Lille, venant de l'instruction, hier matin vers 11 heures, un nommé Seyze, inculpé d'un grand nombre de vols.

Seyze, arrivé en face de la porte, secoua vigoureusement le gendarme et prit la fuite. Ce dernier se mit à ses trousses et le rattrapa, rue au Péterinck.

Cet individu est coutumier du fait. Déjà, à Roubaix, il avait tenté de s'évader du violon, mais il n'avait pas été plus heureux qu'à Lille.

—

AUBLIN DANS LA PRISON DE LILLE: — Il y a déjà un moment qu'on ne parle plus d'Aublin et du crime pour lequel il est, depuis trois mois, détenu à la maison d'arrêt de Lille.

Le *Mémorial* nous le remémore, et voici ce qu'il en dit de très-intéressant:

Aublin est encore à la prison de Lille et il n'a pas l'air de s'y trop ennuyer. Il est vrai que quand il en sortira ce sera pour lui le commencement d'un dénouement terrible où sa tête sera en jeu.

Maintenant qu'Aublin a dû, lors de sa confrontation avec Crochon, avouer son crime de Sivry, il ne fait plus mystère à ceux qui peuvent l'approcher des détails de ce qu'il appelle « l'accident » de Sivry. Pour lui, ce n'est en effet qu'un « accident », car il proteste n'avoir jamais eu, avant ce meurtre, l'intention de tuer le malheureux percepteur. Voici, du reste, comment il prétend que les faits se sont passés:

Sur le point de sortir de la maison centrale où il était détenu avec ses complices, il conçu, dit-il, le projet de voler la caisse du receveur de Sivry. Cela devait être d'autant plus facile, au dire de l'un d'eux, que cette caisse consistait en un simple secrétaire en bois qui céderait facilement aux efforts réunis de trois hommes,

Une fois libres, on parti donc à la conquête de cette toison d'or, de ce trésor si longtemps convoité — c'est toujours Aublin qui parle.

Malheureusement, pour les voleurs bien entendu, le *secrétaire* se trouve être un solide coffre-fort. Le forcer était impossible, et, comme son propriétaire refusait d'en livrer la clé et de dire le *mot* qui devait permettre d'ouvrir le meuble aux valeurs, comme aussi les appels de secours de la victime et de sa servante pouvaient être entendus du voisinage, il fallut bien les faire taire! et on les fit taire!...

On tenait même tant à le faire complétement, que le corps du percepteur ne reçut pas moins de 40 coups de poignard! Cette besogne faite, il n'y avait plus de danger de ce côté. Mais, comme le coffre-fort résistait toujours, il fallut se résoudre à s'emparer seulement de quelques valeurs trouvées dans d'autres meubles et puis à déguerpir au plus vite. Des rumeurs inquiétantes semblaient se faire entendre dans le village. On se sauve sans être vu.

Nous savons encore comment Aublin fut arrêté en Angleterre. Il raconte qu'aussitôt après le crime, il se réfugia à Bruxelles. Là, il n'avait plus qu'une quarantaine de francs, quand il fit la rencontre d'une femme de mœurs légères qui le reçut chez elle.

Il lui donna, à ce qu'il dit, vingt francs pour lui faire à souper et, pendant qu'elle était allée aux provisions, il s'empara de ses bijoux et de tout ce qu'il put emporter et s'échappa. Ce butin lui permit d'aller à Anvers avec l'intention de s'embarquer pour l'Angleterre. Seulement, déclare-t-il, il retrouvait partout, dans cette ville, un individu dont la figure *suspecte* l'effrayait.

Cette figure était celle d'un détective qu'il retrouvait ensuite en Angleterre au moment de son arrestation.

Quant au gendarme Méeus, qui se tua si malheureusement en s'élançant à sa poursuite d'un train en marche, Aublin affirme qu'il n'était pas le moins du monde endormi quand son prisonnier sauta par la portière, et que si son cadavre a été retrouvé à 400 mètres plus loin, cela est dû, vraisemblablement, à l'hésitation que le gendarme aura mise à sauter du wagon.

Craignant d'être signalé et repris, Aublin se cacha d'abord dans un petit bois non loin du chemin de fer. Puis il vint traverser de nouveau la ligne près de l'endroit où il avait quitté le train.

Quel malheur, dit-il, quand il parle de cette circonstance; si j'avais su que le pauvre gendarme était là mort, j'aurais pu prendre son revolver et surtout les valeurs saisies sur moi et que la police anglaise lui avait confiées! Avec cela j'aurais pu passer en Amérique: j'étais sauvé.

Pour expliquer la possession de ces valeurs, Aublin raconte qu'entré dans un café, à Bruxelles, il avait remarqué un monsieur qui venait d'accrocher son pardessus, dans la poche duquel se trouvait un portefeuille bien garni dont il était parvenu à s'emparer.

—

La fraude a repris, depuis quelques temps, une recrudescence considérable par suite du manque de travail.

A chaque audience du tribunal correctionnel de Lille, on voit défiler jusqu'à sept et huit individus jadis occupés dans les usines de Roubaix et Tourcoing, qui cherchent à gagner aujourd'hui quelques sous dans ce misérable métier.

C'est la réponse qu'ils font à M. le président leur demandant pourquoi ils ne choisissent pas un genre de travail qui ne les mène pas en prison. Cette situation est d'autant plus fâcheuse qu'on ne voit point apparence d'amélioration dans un prochain avenir.

Les quatre fraudeurs qui ont comparu aujourd'hui ont été condamnés de six jours à un mois de prison et 500 fr. d'amende.

Cependant, un d'entre eux, Aug. Burlet, a été condamné à un an et un jour. Il avait quitté Roubaix, sa résidence obligée pour commettre ce délit.

—

Le sieur Lebrun, Henri, âgé de 50 ans, né à Ecoivres et domicilié à Fillièvres, s'est noyé accidentellement dans la Canche.

Lebrun était occupé à arracher le tronc d'un peuplier abattu sur l'extrême bord de l'eau. Un faux pas l'a précipité dans la rivière où il s'est noyé.

Son cadavre n'a été retrouvé que trois heures après l'accident.

—

Dans la nuit du 4 au 5 courant, la brigade de douanes de Bavay a attaqué et arrêté les nommés Léopold Désabien, d'Obies, et Jean Leroy, de Fayt (Belgique), qui étaient porteurs de trois charges de tabac étranger.

—

Le 6 courant rapporte la *Feuille d'annonces de Maubeuge*, des cris de détresse appelèrent l'attention d'un nommé Jules Pireaux qui, dans la cabine du bateau de son père, tenait sur ses genoux sa petite sœur âgée de quelques mois. Aussitôt, n'écoutant que son courage, Pireaux dépose sa sœur sur un lit-et, d'un prompt élan, se jette dans la Sambre, au milieu d'un courant des plus rapides. Après avoir plongé plusieurs fois, il attrape au moment prêt de disparaître sous les bateaux amarrés le corps d'une petite fille de cinq ans, qui a nom Rose Lannoy; enfin après bien des efforts, il est assez heureux pour la déposer sur la berge.

Ce courageux sauveteur n'est âgé que de quinze ans.

—

On nous écrit de Somain:

Les Belges qui émigrent en France ne sont pas toujours la fleur de la population et l'on a eu souvent à citer à leur charge des faits plus ou moins graves. N'est-il pas juste de signaler aussi ceux qui peuvent contribuer à l'union des deux nations voisines? Et quoi de plus touchant, par exemple, que l'abandon généreux par un Belge, employé à la compagnie du Nord, du fruit des économies de plusieurs années au profit d'une pauvre veuve de notre commune qu'il connaissait peu et qui avait épuisé toutes ressources à soigner une jeune parente recueillie par elle.

Ajoutons que la veuve a pu se dispenser d'accepter cette offre généreuse.

—

Le 17 mars courant, vers six heures du matin, le cadavre du nommé Lubrez Louis, âgé de 80 ans, rentier, demeurant à Milonfosse, a été trouvé sur le territoire de la commune de Lecelles, près du chemin vicinal de St-Amand au Rosult.

Informée de ce fait vers 11 heures du matin, la gendarmerie s'est rendu immédiatement sur les lieux.

Il résulte de l'enquête que la mort de cet homme est attribuée à un accident occasionné par la noisson.

—

Un fraudeur de profession, très-renommé, le sieur Langatte, tombé ces jours derniers dans une embuscade, fut arrêté avec sa meute, garrotté et emmené à Solesmes où les quatre douaniers de Maubeuge devaient le remettre entre les mains des gendarmes.

Les douaniers qui ne connaissaient pas la ville lui demandèrent où était le bureau central de la régie.

— Voyez-vous là-bas, à l'extrémité de la ville, cette maison blanche qui domine toutes les autres, répondit Langatte, c'est là qu'habite le directeur et qu'il a établi ses bureaux.

Langatte, avec le sang-froid qui ne le quitte jamais, venait de désigner aux agents un couvent de religieuses.

Les douaniers le dirigèrent donc sur la rue du Nouveau-Monde, le quartier même qu'habite Langatte. C'est tout ce que ce dernier demandait.

Les gens de Solesmes s'étaient amassés, et, de tous côtés, on entendait crier: « Venez voir Armand, le voilà pris avec six chiens. »

Quand la foule fut bien compacte, Langatte fit tout à coup entendre un terrible coup de sifflet, et, se jetant par terre, il s'écria: « A moi, mes amis! »

Cet appel fut compris. Les douaniers se virent bientôt cernés, et quoiqu'ils eussent le revolver à la main, ils furent écartés et bousculés par les uns, tandis que les autres coupaient les cordes et rendaient la liberté à Langatte et à ses chiens.

A la suite d'une enquête, six arrestations ont été opérées.

—

Divers vols de lin viennent d'être commis à Festubert, au préjudice des sieurs Fortuné Taffin Edouard Hurtrel et Jules Quéval. Ils sont l'objet d'une instruction judiciaire, et l'on espère bien découvrir les coupables.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 mars. — Jeanne Benoit, au Brun-Pain. — Jean-Baptiste Duquennoy, à la Marlière. — Victoire Dubly, rue Fin-de-la-Guerre. — Antoine Dubly, rue Fin-de-la-Guerre. — Marie Debruyker, rue des Coulons. — Philomène Lictaer, au Pont-Rompu. — François Rutz, au chemin des Carliers. — Claire Catel, au Blanc-Seau.

Du 18. — Albert Lebrun, au Tilleul. — Charles Vandukelde, au Blanc-Seau. — Gabrielle Paco, à la Croix-Rouge.

Du 19. — Blanche Huguette, à Fin-de-la-Guerre. — Albert Bulteel, à la Croix-Rouge. — Joseph Debaudringhien, au sentier de Roubaix. — Augustin Flipo, au Moulin-Fagot. — Philomène Dutert, au Moulin-Fagot. — Marie Agache, au chemin des Mottes.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 mars. — Georges Lorthiois, 1 an 8 mois, rue des Ursulines. — Marie Delnatte, 91 ans 7 mois, veuve de Augustin Piankeart, rue des Anges. — Paul Duvillier, 18 ans 1 mois, célibataire, rue Borgne. — Marie Mattelaer, 44 ans 7 mois, épouse de Charles Bollé, rue des Coulons.

Du 18. — Henri Tonnel, 31 ans, époux de Marie Vienne, rue de Paris.

Du 19. — Alphonse Hubaut, 1 an, rue de la Croix-Rouge. — Antoine Dubly, 2 jours, rue du Chien-Fidèle. — Jeanne Benoit, 2 jours, au Brun-Pain. — Marie Deswazières, 9 mois 18 jours, à la Croix-Rouge. — Auguste Bécu, 70 ans, veuf de Françoise Lamouretts, au Blanc-Seau. — Marie Toulemonde, 23 ans, rue des Poutrains.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille WILLEM-FOURNIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CÉSAR-JULES WILLEM, décédé à Roubaix, le 19 mars 1877, dans sa 51e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien **assister aux convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 21 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Ma-Campagne, n° 19, à Roubaix.

Les religieuses de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, prient les amis et connaissances, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame EDITH, religieuse professe, pieusement décédée, le 20 mars 1877, dans sa 27e année, de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le jeudi 22 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, pensionnat de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, rue du Vieil-Abreuvoir, 35, à Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)

Le cabinet de Me **BODET**, avocat à la cour et près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

Belgique

LE PROCÈS JUNQUA. — M. le Procureur du Roi a donné son avis, hier, dans l'instance en séparation de corps introduite par Mme Junqua-Cabert, contre son mari. — Le ministère public estime que les oppositions faites par Mme Junqua aux hospices de Bruxelles sont nulles et de nul effet; qu'il n'y a pas lieu de défendre au mari d'habiter le domicile conjugal, et que la somme offerte par lui pour cause de justice et pour pension alimentaire est suffisante. Le tribunal prononcera son jugement à huitaine.

Hôtel-de-Ville de Roubaix

Soirée du Jeudi 22 Mars

—

Aux personnes qui ont fait le voyage d'Italie comme à celles bien plus nombreuses encore qui ne peuvent s'accorder cet agrément, nous recommandons d'une façon toute particulière, l'attrayant spectacle des vues oxy-hydriques de Schopfer. Ce nouveau genre de séance si goûté à Lille et autres grandes villes fait surtout l'admiration des amateurs et connaisseurs.

Rien de plus réel, de plus beau et de plus saisissant que les magnifiques projections qui font des soirées de cet artiste, de véritables excursions en Italie.

Turin, Milan, Venise, Florence, Rome antique et moderne, Naples et le Vésuve, Pompéi, la ville souterraine, etc., tout y est passé en revue et accompagné de détails qui en augmentent encore le charme.

Cette première partie est suivie d'une autre non moins intéressante, nombre de sujets scientifiques et autres sont présentés d'une façon tout à fait originale.

De brillants chromatropes et sujets fantasmagoriques termineront cette soirée, dont on gardera comme partout ailleurs, le meilleur souvenir.

Faits Divers

LE VOL DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE. — L'instruction de l'affaire relative au vol commis à la chambre syndicale des agents de change à Paris, au préjudice de M. Burat, se poursuit activement.

M. le juge d'instruction Ragon, à la suite des premières constatations a adressé à tous les agents de change une circulaire pour leur demander de lui faire connaître ceux de leurs porteurs ou garçons dont la probité ne serait pas à l'abri de tout soupçon.

Hier, M. le juge d'instruction s'est transporté, à neuf heures et demie, avec M. Macé, commissaire de police, à la chambre syndicale; il a assisté pendant toute la matinée à l'échange des titres qui a lieu entre les représentants des agents de change.

Lorsque cette opération a été terminée, M. le juge d'instruction a fait placer dans la salle, aux endroits qu'elles occupaient le jour du vol, les personnes qui étaient présentes ce jour-là, et il a fait reproduire par le garçon de M. Burat tous les mouvements d'allée et venue qu'il avait faits le 7 mars, au moment du vol

M. Ragon et M. Macé se sont retirés à quatre heures du soir.

A la suite de ces constatations, M. le juge d'instruction a mis deux individus en état d'arrestation provisoire

—

— Samedi vers minuit, tout le quartier du faubourg St-Antoine, à Paris a été mis en émoi à la nouvelle d'un crime épouvantable commis au n° 61. Le sieur Martial Lachaud, âgé de 21 ans, employé au bon Marché, en rentrant chez sa mère, aperçut celle-ci pendue au chambranle d'une porte de cabinets. Il se mit à crier. Des agents et des gardes de Paris pénétrèrent, ils s'empressèrent de couper la corde et allèrent prévenir le commissaire de police qui s'est rendu sur les lieux assisté d'un médecin. On croyait d'abord à un suicide, mais le médecin ne tarda pas à reconnaître que le sillon marqué au cou de la victime avait été fait postérieurement à la mort. Il admet que cet femme avait été étranglée par des mains homicides et pendue ensuite pour donner le change et faire croire à un suicide; les tiroirs des meubles étaient fouillés et vidés sur le parquet; des pistolets avaient été décrochés du mur et posés sur la table, enfin, la victime avait les jambes attachées avec une corde, la tête recouverte avec un tablier et les poches de sa robe retournées. Le corps a été transporté à la Morgue; l'autopsie a prouvé qu'il y a eu homicide par strangulation suivie de pendaison. La dame Lachaud (Marguerite) née à Lubersac (Corrèze), ménagère, était âgée de cinquante-deux ans.

— UN TRAIN EXPRESS ARRÊTÉ PAR LES INSECTES. — Il vient de se produire en Russie, non loin de la station de chemin de fer de Fastowa, un fait des plus extraordinaires: Un train lancé à toute vapeur a dû s'arrêter subitement parceque des insectes vinrent lui barrer le passage. La voie, en effet, était recouverte sur une longueur de plusieurs toises. Des milliards d'insectes du genre criquets (Padurella, Padura, Smyth.

(A suivre).